

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 038-213800055-20251218-DEL\_18\_12\_25\_20-DE



Nbre de Conseillers

en exercice : 12

présents : 12 (dont 4 pouvoirs)

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés : PELLISSIER Laurent, VOLPE Marc, SIMON Robert, RICHARD Aline.

Pouvoirs : Mme RICHARD Aline donne pouvoir à Mme VIARD GAUDIN Murielle ; M. SIMON Robert donne pouvoir à M. GINIES Alain, M. VOLPE Marc donne pouvoir à Mme MAQUER Françoise, M. PELLISSIER Laurent donne pouvoir à M. DEQUIDT Jonathan

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

### **OBJET : FINANCES LOCALES**

### **TARIFS ET CAUTIONS PRET MATERIEL SCENIQUE AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 septembre 2011 validant la convention sous conditions avec les associations pour mise à disposition du matériel de spectacle acquis en 2011.

Le Maire propose au Conseil Municipal de définir les tarifs de location pour le prêt du matériel scénique « son et éclairage » pour l'année 2026.

**Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :**

➤ ADOPTÉ pour 2026 la reconduction des tarifs suivants :

- Prêt matériel scénique « son + éclairage » :
  - ❖ Location : 500 Euros
  - ❖ Caution : 1 000 Euros + attestation d'assurance avec couverture 5 000 €
- Prêt matériel « son » :
  - ❖ Location : 250 Euros
  - ❖ Caution : 500 Euros + attestation d'assurance avec couverture 5 000 €
- Prêt matériel « éclairage » :
  - ❖ Location : 250 Euros
  - ❖ Caution : 500 Euros + attestation d'assurance avec couverture 5 000 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire



Alain GINIES

